Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 085-200065795-20230630-D26062023_05-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 24

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD.

Absents donnant pouvoir : Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.
Absents excusés : Yvon BRIANCEAU, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU et Isabelle LE BRUSQUET.
Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D26062023_05 : Lotissement Les Mares : autorisation de dépôt d'un permis d'aménager modificatif

Vu la délibération n°30052022-08 du 30 mai 2022 du conseil municipal approuvant l'avant-projet d'aménagement du lotissement des Mares autorisant Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager du futur lotissement communal pour une surface cessible d'opération de 10 619 m²,

Considérant le déroulé des travaux en cours, faisant apparaître la nécessité de conserver la haie au sein des lots 9 à 22 et de modifier en conséquence le plan de composition,

La surface cessible est désormais de 11 073 m² et des clauses sont introduites notamment afin que les futurs acquéreurs soient informés de l'obligation de conserver et d'entretenir ladite haie.
De plus, des incohérences ont aussi été rectifiées dans le règlement du lotissement.

Après avoir pris connaissance du permis d'aménager modificatif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer ledit permis d'aménager modificatif pour le lotissement communal « Les Mares » tel que présenté et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 085-200065795-20230630-D26062023_05-DE

Par ailleurs, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, en cas de besoin au cours des travaux, à déposer d'autres permis d'aménager modificatifs pour la bonne exécution du projet et toutes pièces afférentes.

La Secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Le Maire,

Michel VALLA

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/07/2023
Au registre